

Le 12 novembre 2020

Banque de tous, le Crédit Mutuel est mobilisé plus que jamais pour ses sociétaires et clients fragilisés par la crise

Face au contexte sanitaire, le Crédit Mutuel et l'ensemble de ses élus et collaborateurs se mobilisent afin d'apporter des solutions personnalisées et adaptées à chaque situation, entreprise par entreprise, particulier par particulier. Ils s'engagent également auprès des personnes les plus fragilisées par la crise en proposant de nouvelles mesures pour les jeunes adultes, les personnels de santé, les personnes âgées, les professionnels et les entreprises. Être la banque de tous, combattre les inégalités et soutenir l'économie sont au cœur de ses missions mutualistes.

Pour les jeunes adultes de 18 à 28 ans, le Crédit Mutuel^{*} lance une offre de prêt à 0 % sans frais de dossier, sur une durée maximale de 24 mois, pour leur permettre d'acquérir ou renouveler leur équipement informatique. D'un montant allant jusqu'à 1 500 euros, ce prêt sera délivré sur simple présentation d'un justificatif d'achat et sans aucune autre condition en caisse de Crédit Mutuel^{*}.

Pour les personnes en situation de fragilité financière et détenteurs de l'offre **Crédit Mutuel Facil'Accès**, le Crédit Mutuel a mis en place, dès juin 2020, une exonération totale des frais d'incidents.

Parce que le soutien des personnels de santé est essentiel en cette période de crise sanitaire, le Crédit Mutuel leur apporte des mesures concrètes : en matière de prévoyance, la prise en charge des arrêts de travail indépendamment des franchises et des délais de carence contractuels ; la suppression des franchises pour les sinistres automobiles et habitation ; des garanties vol et vandalisme et assistance à 0 km attribuées systématiquement pour l'automobile ; une assistance juridique gratuite ; l'examen des demandes d'annulation de voyages à titre exceptionnel.

Parce que les entreprises et les professionnels subissent de plein fouet les effets de la crise, le Crédit Mutuel leur permet de bénéficier gratuitement et pendant 6 mois de la protection « Homme Clé » pour toute souscription du contrat Protection Professionnels et Entreprise. Ce dispositif protège les entreprises et professionnels jusqu'à 100 000 euros et les aide à maintenir leurs activités en cas de défaillance d'un « homme clé », que ce soit en cas d'incapacité de travail, de maladie ou de décès du dirigeant ou d'un de ses collaborateurs essentiels.

Parce qu'aussi le confinement est souvent synonyme d'isolement et accroît la vulnérabilité des personnes âgées, le **Crédit Mutuel lance une campagne d'appels du 9 au 28 novembre auprès de ses sociétaires et clients ayant souscrit à Senior Assistance** pour les accompagner au mieux dans ce contexte et s'assurer qu'ils vont bien.

(*) Le dispositif est proposé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale (fédérations Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraais, Méditerranéen, Anjou, Massif Central et Antilles-Guyane) et par Crédit Mutuel Nord Europe.

À propos du Crédit Mutuel

Groupe bancaire de premier plan en France, le Crédit Mutuel propose une offre diversifiée de services à une clientèle de particuliers, de professionnels et entreprises de toutes tailles. Reconnu pour sa solidité financière et la qualité de ses ratios, il est très attaché à son cœur de métier, la banque de détail, et à ses valeurs coopératives et mutualistes. Le Crédit Mutuel est une entreprise engagée au plan social par son attachement aux valeurs de solidarité et de responsabilité.

Plus d'informations : Crédit Mutuel : <https://www.creditmutuel.com/fr/>

Contact presse

Frédéric Monot : 03 88 11 24 64 - frederic.monot@creditmutuel.fr